



Extrait du registre des délibérations
Comité syndical : SIMA COISE

Séance du : 2 mars 2010
Compte rendu affiché le : 10 mars 2010
Date de la convocation : 17 février 2010

| | |
|-------------------------|-----------------------------------|
| Nombre de délégués : 31 | Nombre de délégués concernés : 31 |
| En exercice : 31 | En exercice : 31 |
| Présents : 20 | Présents : 20 |
| Votants : 22 | Votants : 22 |

Présents:CCPSG : Mrs Charbonnier JY, Besset C, Tardy F

CCFL : Mrs Rousset L, Vincent G, Bruyas J F (2), Mme Grange M(2),

SIAHL: Mrs, Villard P, Bruyas J M, Bouchut R, Moralès P, Mme Larue M F,

SEM : Guyot P

Autres communes: Mrs Thizy G, Reynard R, Guyot D (S), Rousset E (S), Villemagne G, Barcet A, Mme Flacher E,

Secrétaire de séance : Mr Bruyas J.M

Excusés : Mrs Boudier J P, Vivien G, Vocanson E, Lornage F, Louat R, Gros R, Gonon P, Séon M, Piot M

N°217 Objet : **Renouvellement du marché à bon de commande avec SCE**

Monsieur le Président explique que le 11 mars 2009, le syndicat a attribué, dans le cadre d'un marché à bon de commande la réalisation de diagnostics agricoles, à la société SCE.

Ces diagnostics sont un préalable à l'engagement des agriculteurs dans les mesures agro environnementales. Chaque année les agriculteurs doivent s'engager avant le 15 mai et faire réaliser le diagnostic de leur exploitation au préalable. Ces diagnostics sont réalisés sous maîtrise d'ouvrage du SIMA Coise.

Lors du dernier comité de pilotage du 18 janvier 2010, l'Agence de l'Eau Loire Bretagne a demandé à ce que les diagnostics soient réalisés suivant le cahier des charges de l'agence de l'Eau LB, ce qui modifie légèrement le contenu du travail du bureau d'études.

Devant les délais très courts pour la réalisation de ces diagnostics, Monsieur le Président propose que pour les diagnostics à réaliser avant le 30 avril 2010 pour un engagement avant le 15 mai de cette même année, le SIMA Coise reconduise le marché à bon de commande avec SCE en y apportant un avenant par rapport au contenu un peu différent des diagnostics réalisées en 2009. Le surcoût est d'environ 25%. Pour 2010, le nombre de diagnostic peut être compris entre 20 et 50.

Ces diagnostics sont financés par l'Agence LB et le FEADER à hauteur de 100% ;

Parallèlement à cette démarche, pour les autres diagnostics qui vont concerner les 61 engagements déjà effectués en 2009 et ceux préalables aux mises aux normes des bâtiments d'élevage (évalués à 150), Monsieur le Président propose de relancer une consultation dans le cadre d'un nouveau marché à bon de commande dans le cadre d'un marché public ouvert.

Après en avoir délibéré, les membres du comité syndical à l'unanimité autorisent le Président à signer un avenant au marché signé en 2009 avec SCE et demandent à ce que les demandes de subventions soient effectuées auprès de l'Agence de l'Eau LB et du FEADER pour un montant prévisionnel de 75 500€ TTC.

Ont signés au registre tous les membres présents

Copie conforme au registre

Fait à Saint Galmier
Le 02 mars 2010
Le Président
Jean Yves Charbonnier